

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 27 (1882)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

6. Tous les cavaliers qui prennent part aux courses doivent être en uniforme ; ils sont dès lors soumis à la discipline militaire et jouiront, pour le transport par chemin de fer, de la taxe militaire.

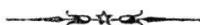
7. Tenue pour les courses : tenue de quartier.

• Les officiers qui sont présents aux courses, sabre et casquette, sans fourragère.

8. Le président de la société de cavalerie de la Suisse occidentale donnera en tous temps les renseignements nécessaires.

#### LE COMITÉ

*de la Société de cavalerie de la Suisse occidentale.*



### NOUVELLES ET CHRONIQUE

C'est la VI<sup>e</sup> division, colonel-divisionnaire Egloff, qui a, cette année, le rassemblement de division. Il aura lieu à Winterthour, Frauenfeld et environs, du 26 août au 16 septembre inclusivement, comme suit :

Les 26 et 27 août : Entrée des états-majors.

Du 28 août au 6 sept. inclusivement : Cours préparatoire des unités de troupes.

7—9 sept. : Manœuvres de brigade.

10 sept. : Inspection de la division, concentrée au Grützen près Winterthour.

11—13 sept. Manœuvres de division contre un ennemi représenté par deux bataillons d'école des divisions n°s V et VII, avec deux escadrons du 8<sup>e</sup> régiment de dragons et une batterie, aux ordres du colonel de Crousaz.

14, 15 et 16 sept. : Licenciement successif des corps de troupes et des états-majors.

Deux ordres généraux de M. le colonel-divisionnaire Egloff viennent d'être distribués en deux intéressantes brochures sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

---

**Genève.** — Une circulaire de la société militaire de Genève, président lieutenant-colonel Diodati, invite les sections de Vaud, Valais et Genève à une réunion d'officiers qui se tiendra à Genève, les 26 et 27 août 1882. Le 26 sera consacré au tir et à des réunions familiaires. Le 27 août, au matin aura lieu la séance générale, d'une durée d'environ deux heures ; on y entendra des communications écrites ou orales sur des sujets militaires, de nature à intéresser l'ensemble des officiers présents.

